

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 10 mars 2020

N° 2020 - 03

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mil vingt, le 10 mars à 10 heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président. M. Michel LAMOLINAIRIE assurant la présidence pour le vote du Compte Administratif.
Présents :	8	
Votants :	8	
Nombre de voix :	11	
Date de la convocation :	03 mars 2020	

Présents : Mme BOURDONCLE, MM. BERTELLI, DEPRINCE, HEBRARD, LAMOLINAIRIE, REGAMBERT, TOURREL, VALETTE et WEILL (pouvoir de Mme BAREGES).

Absents excusés : MM. ALAZARD, BONLANG, MOLLE, RESONGLES et SAZY.

Assistaient à la séance : Mme LAYMAJOUX (Conseil Départemental TSG – Direction de l'Agriculture et de l'Environnement)
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)
M. JOLIBERT (Paierie Départementale)

OBJET : Compte Administratif 2019 - Budget Principal

Conformément aux règles applicables en matière budgétaire, le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le Compte Administratif 2019 en parfaite concordance avec les résultats du Compte de Gestion établi par Monsieur le Payeur Départemental.

S'agissant de l'approbation du Compte Administratif, le Président se retire au moment du vote et la présidence est assurée par M. LAMOLINAIRIE.

Le CA 2019 comprend les résultats de l'exercice des compétences obligatoires (traitements/transports) et des compétences optionnelles transférées dont le financement est strictement répercuté sur la contribution des collectivités concernées (Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron pour les déchèteries de Nègrepelisse et Monclar-de-Quercy - SMEEOM Moyenne Garonne pour les déchèteries de Montaignu, Beaumont et Lavit - Communauté de Communes du Quercy Caussadais pour les déchèteries de Caussade, Molières, Montpezat et Septfonds - Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour les déchèteries de Parisot et Lexos).

I. **Résultats**

Les résultats globaux du Compte Administratif 2019 sont les suivants :

- Total des dépenses de l'exercice : 6 434 217.69 €
(fonctionnement + investissement)
dont 205 283.29 € de dépenses d'ordre

- Total des recettes de l'exercice : 7 090 673.56 €
(fonctionnement + investissement)
dont 205 283.29 € de recettes d'ordre

- Reports de l'exercice 2018 :
 - résultat de fonctionnement reporté (002) : + 905 057.77 €
 - solde d'exécution d'investissement reporté (002) - 213 645.98 €

- Les restes à réaliser à reporter en 2019 {dépenses et recettes ayant fait l'objet d'engagements juridiques effectifs (marchés, contrats, ...)}.

Pour le CA 2019, les restes à réaliser concernent :

- en dépenses : 145 121.00 €

Il s'agit des dépenses correspondant aux travaux de mise en place d'une clôture et de portails à l'ancienne décharge de Réalville (46 100 €), d'un enclos à compost sur la déchèterie de Caussade (27 000 €), du solde des opérations d'aménagement de la plateforme bois (50 000 €) et de l'unité de matières de vidange (22 021 €).

- en recettes : NEANT

Le bilan du CA fait donc apparaître le résultat global suivant tenant compte de la totalité des éléments ci-dessus :

- dépenses : 6 792 984.67 €
- recettes : 7 995 731.33 €

II. **Synthèse des opérations de l'exercice**

Les données principales du CA 2019 (compétences obligatoires, opérations ponctuelles, compétences facultatives) font l'objet de la présentation synthétique annexée à la présente délibération.

Ces résultats sont en conformité avec les résultats du Compte de Gestion, à savoir :

Fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice	5 670 189.32 €
- Recettes de l'exercice	6 464 002.12 €
Résultat de l'exercice	+ 793 812.80 €

Investissement :

- Dépenses de l'exercice	767 028.37 €
- Recettes de l'exercice	626 671.44 €
Résultat de l'exercice	-137 356.93 €

Soit :

- Résultat de fonctionnement	793 812.80 €
- Recettes de l'exercice	-137 356.93 €
Solde des opérations de l'exercice	+ 656 455.87 €

Résultats cumulés

- Excédent de fonctionnement reporté de 2018	905 057.77 €
- Excédent de fonctionnement de l'exercice	793 812.80 €
Total : 1 698 870.57 €	
- Déficit d'investissement reporté de 2018	213 645.98 €
- Déficit d'investissement de l'exercice	137 356.96 €
Solde total : 351 002.91 €	

Restes à réaliser

- Dépenses	145 121 €
- Recettes	0 €

Solde

- Excédent de fonctionnement	1 698 870,57 €
- Déficit d'investissement	- 351 002,91 €
- Restes à réaliser	- 145 121,00 €
- Solde	1 202 746,66 €

Pour rappel, l'excédent de fonctionnement est en partie constitué d'excédents des participations des adhérents qui seront déduits des participations de l'année 2020, à savoir :

- Excédents au titre de la compétence transports/traitements :	151 715 €
- Excédents au titre des compétences optionnelles (déchèteries) :	244 952 €

*
**

M. LAMOLINAIRIE, Président de séance après le retrait du Président, demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir en délibérer et d'approuver le Compte Administratif 2019 concernant le Budget Principal.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- *approuve le présent Compte Administratif 2019.*

Fait et délibéré le 10 mars 2020

Le Président,
Michel LAMOLINAIRIE

